



Mairie de Combs-la-Ville
Place de l'Hôtel de Ville
B.P. 116 - 77 385 Combs-la-Ville Cedex
Tél. : 01 64 13 16 00
Fax : 01 60 18 06 15

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2012

Compte-rendu sommaire

L'an deux mil douze, le dix-sept décembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique.

Présents

M. G. GEOFFROY – M. G. ALAPETITE – Mme F. SAVY – M. P. SEDARD – Mme M. LAFFORGUE – M. JM. GUILBOT – Mme J. FOURGEUX – M. J. DERRE – Mme G. RACKELBOOM – M. C. GHIS – M. C. DELPUECH – Mme C. DECLERCK – M. B. BAILLY – Mme J. BREDAS – M. J. PLANTARD – Mme A. NICOLAS – M. D. VIGNEULLE – Mme M. FLEURY – M. B. DURAND – Mme D. REDSTONE – M. JL. COMBES – Mme M. PALICH – M. F. PERIDON – M. P. SAINSARD – M. C. TORRE – M. R. ZALLIO – Mme MC. BARTHES – M. F. ANDRE à partir du point 2 – Mme C. GAUTHIER – Mme E. BANNIER – Mme MJ. DUNAND.

Absents représentés

Mme MM. SALLES par M. G. ALAPETITE – Mme C. EYMARD-ANDRY par M. C. DELPUECH – Mme B. AUZANNEAU par M. P. SAINSARD – M. F. ANDRE par M. C. TORRE pour le point 1 – M. PT. ESSOUNGOU par M. P. SEDARD.

Absents :

/

Mme Christine GAUTHIER a été élue secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance à 20 heures.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Les comptes rendus sont approuvés à l'unanimité.

DELEGATION DU MAIRE – ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Voir liste annexée.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- APPROUVE le maintien en 2013 des taux d'imposition pour la fiscalité locale
- ADOPTE le budget primitif 2013
- APPROUVE la convention de participation financière entre Combs-La-Ville et le SAN de Sénart portant sur l'acquisition de la photographie aérienne de 2012.
- SOLICITE une subvention dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2013 pour divers projets.
- ADOPTE la tarification du séjour de ski 2013 organisé par le service Enfance.
- ADOPTE la tarification du séjour de ski 2013 organisé par le service Jeunesse.
- APPROUVE l'annulation de la subvention prévue pour 2012 à R'Kiz.
- ADOPTE la revalorisation de l'indemnité d'entretien des assistantes maternelles.
- APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée A n°2719 sise 32 avenue de la République appartenant à la société « Poste Immo ».
- ADOPTE les règles applicables à l'espace cinéraire du cimetière communal.
- APPROUVE la liste des emplois ouvrant droit à l'attribution d'un logement de fonction.
- RENOUVELE la Convention avec le Département de Seine et Marne pour la mise à disposition d'un abri voyageurs.
- MODIFIE le règlement de fonctionnement de la halte jeux.




Guy GEOFFROY
Député Maire



Combs la Ville

Le 11 décembre 2012

Arrêté 2012/18-C

Portant réalisation d'un prêt auprès de la caisse des dépôts et consignations.

Arrêté 2012/19-C

Portant réalisation d'un contrat de prêt auprès de la Caisse d'Epargne.

Arrêté 2012/20-C

Portant aliénation de biens inscrits à l'inventaire de la commune.